



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 mai 2006

AXA ANNONCE LE LANCEMENT D'UNE OPERATION DE « RETRAIT OBLIGATOIRE » SUR AXA KONZERN ET DE TROIS AUTRES OPERATIONS DE SIMPLIFICATION DE SA STRUCTURE JURIDIQUE EN ALLEMAGNE

AXA annonce le lancement d'une opération de « retrait obligatoire » sur sa filiale allemande AXA Konzern AG (« AXA Konzern ») qui lui permettra d'acquérir les 3,2% d'actions AXA Konzern qu'elle ne détient pas à un prix de 134,54 euros par action ordinaire et par action de préférence.¹

Comme annoncé le 21 décembre 2005, AXA a offert de racheter les actions ordinaires et les actions de préférence d'AXA Konzern qui lui étaient présentées entre le 9 janvier 2006 et le 27 février 2006 au prix de 129,30 euros par action. Cette offre a été une réussite, AXA détenant directement et indirectement 96,8% du capital d'AXA Konzern à la fin de la période de l'offre, franchissant ainsi le seuil de 95% nécessaire au lancement d'une opération de « retrait obligatoire ». Les actionnaires ayant apporté leurs titres à cette offre de rachat bénéficieront du prix de « retrait obligatoire » de 134,54 euros par action.²

La résolution relative à ce « retrait obligatoire » sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale d'AXA Konzern, prévue le 20 juillet 2006.

AXA procédera également au « retrait obligatoire » des 0,44% du capital de la société Kölnische Verwaltungs-Aktiengesellschaft für Versicherungswerte AG ("KVAG"), encore détenus par le public, à un prix de 2 042,01 euros par action.¹ L'actif principal de KVAG est constitué de 25,6% du capital d'AXA Konzern. La résolution relative au « retrait obligatoire » sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de KVAG, prévue le 21 juillet 2006.

¹ Le prix de référence de cette opération de « retrait obligatoire » a été calculé conformément aux principes d'évaluation « IDW Standard 1 » par un expert indépendant et validé par un deuxième expert nommé par le tribunal. La méthode « IDW Standard 1 » est publiée par l'institut des experts comptables en Allemagne (Institut der Wirtschaftsprüfer in Deutschland e.V.) et s'appuie sur des informations détaillées sur la société, notamment ses business plans et ses budgets prévisionnels. Elle prend en compte la valeur actuelle de tous les résultats distribuables existants et futurs.

² Voir conditions détaillées dans le document d'offre publié le 9 janvier 2006, disponible sur les sites www.axa.com et www.axa.de.

L'investissement total du Groupe dans les « retraits obligatoires » d'AXA Konzern et KVAG, d'un montant de 144 millions d'euros, sera auto-financé et aura un effet légèrement relutif sur le BNPA d'AXA.

Dans le cadre de la simplification de ses structures juridiques en Allemagne, AXA Konzern lance en parallèle une opération de « retrait obligatoire » des intérêts minoritaires de ses filiales d'assurance Vie/Epargne/Retraite encore cotées, AXA Lebensversicherung AG ("AXA Leben") (0,86% du capital) à un prix de 62,80 euros par action¹ et Deutsche Ärzteversicherung AG ("DAEV") (2,13% du capital) à un prix de 57,94 euros par action¹, pour un investissement total de 12 millions d'euros. Les deux opérations de « retrait obligatoire » seront soumises à l'approbation des assemblées générales d'AXA Leben et de DAEV, prévues respectivement le 18 juillet 2006 et le 17 juillet 2006.

Au terme de ces quatre opérations, AXA détiendra directement ou indirectement 100% de toutes ses filiales allemandes.

À propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. AXA a publié un montant d'actifs sous gestion de 1 064 milliards d'euros au 31 décembre 2005. Au titre de l'exercice 2005, le Groupe a enregistré (en normes IFRS) un chiffre d'affaires de 72 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 3 258 millions d'euros.

L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris sous le symbole AXA. Aux Etats-Unis, l'American Depository Share (ADS). AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

* *
*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site Web du Groupe AXA à l'adresse suivante : www.axa.com

Communication financière :

Etienne Bouas-Laurent : +33.1.40.75.46.85
Caroline Portel : +33.1.40.75.49.84
Sophie Bourlanges : +33.1.40.75.56.07
Emmanuel Touzeau : +33.1.40.75.49.05

Relations presse :

Christophe Dufraux : +33.1.40.75.46.74
Clara Rodrigo : +33.1.40.75.47.22

AVERTISSEMENT :

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse contiennent des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs d'AXA et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations ; cet écart peut également exister par rapport aux résultats déjà publiés par AXA.

De tels risques et incertitudes comprennent notamment les conséquences d'éventuels événements catastrophiques tels que de futures catastrophes naturelles, des actes de terrorisme, l'évolution de l'économie et du marché, les décisions d'ordre réglementaire, procès et autres actions en justice. Prière de se référer au rapport annuel d'AXA, Formulaire 20-F pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 ainsi qu'au Document de référence d'AXA pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.